



Le 28 mars 2016

Compte-rendu synthétique* de la séance du conseil municipal de DOMMARTIN

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE SEIZE

Le 21 mars 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 15 mars 2016

Affichage Mairie : mardi 15 mars 2016

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	19
	Votants	23

PRESENTS : M. GUILLOT Jean-Pierre, Mme DUVERNOIS Mireille, M. ROMAND Alain, Mme CESAR Murielle, Mme LAVET Catherine, M. THIVILLIER Alain, M. QUINCY Vincent, Mme VIVOT Laetitia, Mme SARZIER Laurence, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean-Charles, Mme BARBET Janique, M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas, M. ROUX Jérémie, Mme TOURNIER Béatrice, Mme LAPALUD Sylvie, M. BERRAT Jean-Louis, M. MABILON Robert.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROSAT Aurélie,	a donné pouvoir à Mme Catherine LAVET
Mme PINEDO Léonor,	a donné pouvoir à Mme Murielle CESAR
M. COLDEFY Jean,	a donné pouvoir à Mr Jean Louis BERRAT
Mme PIERA Josiane	a donné pouvoir à Mme Béatrice TOURNIER

SECRÉTAIRE : M. Jérémie ROUX

I-Approbation Compte Rendu de la séance du lundi 08 février 2016

Petite remarque de Monsieur BADEL sur le point VII, il faut mettre « s'est déroulée » au lieu de se « déroulera » le lundi 8 février 2016.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES

II- Garantie d'emprunt SEMCODA

Rapporteur : Alain THIVILLIER

SEMCODA est le bailleur qui va construire le programme de logements d'accès social à la propriété sur le site de la Ferme du Prost. Il est nécessaire que la commune garantisse la totalité du PLSA (prêt social de location accession), d'un montant de 1 236 000 euros sur 32 ans. Cette garantie sera annulée au fur et à mesure de la vente des logements. Si des logements sont invendus au terme de 18 mois de l'achèvement des travaux les lots seront transformés en PLS. La SEMCODA s'engage à réserver à la commune 20% des logements en PLS pendant la durée de la garantie restante. Tous les bailleurs sociaux sont garantis par les communes, loi L222-7 qui régit le logement social.

Hervé de la TEYSSONNIERE demande pourquoi les bailleurs se tournent vers les communes et non les banques. Est-ce pour éviter des frais ? Le législateur a prévu cette garantie publique qui est sans risque pour la commune. Ici, il n'y a pas d'intervention de la CCPA. (Elle intervient à 50% notamment sur les programmes PLAI).



Jean-Charles BADEL demande si la commune garantie d'autre projet. Non, la commune n'a pas garantie de projet jusqu'à aujourd'hui. Les logements sociaux actuels ont été construits par l'OPAC. Dans ce cadre, c'est le département qui se porte garant.

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur cette garantie financière et d'autoriser le maire à signer la convention

Le conseil municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux finances,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

- Accorde sa garantie à SEMCODA pour la totalité du PLSA d'un montant de 1236000 euros.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention

III - Avenant restaurant scolaire :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Le marché du restaurant scolaire a pris fin le 31/12/2015. Du fait du calendrier scolaire et pour établir un cahier des charges respectant le début d'année il est proposé de le reconduire pour l'année scolaire en cours jusqu'au 31 août 2016. Cette modification inclue également le service restauration des mercredis et du centre de loisirs. Les prix demeurent inchangés : Coût fixe mensuel : 2 368.72€ HT et le coût unitaire du repas : 2.46€ HT. Un appel d'offre sera lancé prochainement pour établir un nouveau cahier des charges qui devra prendre en compte les divers changements législatifs et la mise à jour des nouvelles normes par rapport au contrat actuel.

Le conseil municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'adjoint aux finances,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant le marché du restaurant scolaire jusqu'au 31/08/2016.

VOIRIE

IV- Rond-point route de Dardilly - Emplacement réservé V3 propriété BRAILLET/SILLARD

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Suite à l'acquisition par la commune de 231m² de l'emplacement réservé sur la route de Dardilly, voté en conseil municipal le 28 septembre 2015, les services du cadastre ont indiqué au géomètre que la portion du cheminement piéton sur la route de Dardilly et sur le chemin de l'Etang n'a jamais été régularisée lors des précédents travaux. Nous proposons d'inclure cette régularisation. De ce fait l'acquisition portera sur 321m² au lieu des 231m² initiaux. Le prix formulé par les domaines, 15 euros du m², le 25/02/2015 est valable 18 mois. Le prix proposé par la commune aux propriétaires s'élèverait au total à 5296 euros.

Monsieur ROMAND fait un point sur l'avancement des travaux à ce jour. Le rond-point est en cours, ERDF doit déplacer le poteau électrique qui est pour le moment au milieu de celui-ci. Ces travaux devraient en principe être terminés le 04 avril prochain car à cette date, la RD77 en direction de



Montcourant sera fermée par APPR pour les travaux de la liaison A89-A6. Il ne faut pas que ces deux routes soient fermées en même temps, les conditions de circulation seront déjà assez compliquées jusqu'à l'automne.

Le conseil municipal,
Oui l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise la régularisation de l'acquisition à 321m²
- Valide la somme de 5296 euros pour cette acquisition de terrain qui sera inscrite au budget d'investissement.

BATIMENTS

V- Changement éclairage école côté primaire et salle polyvalente

Rapporteur Alain ROMAND

L'éclairage des couloirs du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment de l'école côté primaire est en très mauvais état et beaucoup de spots ne fonctionnent plus. Il est proposé de les remplacer par des LED sur des tablettes de 60 x 60. Identique à ceux du restaurant scolaire. Ces LED seront au nombre de 15 pour 1950,00 euros HT. Quant à la salle polyvalente, il s'agit du remplacement de la platine, 4 éléments sont à changer, pour un montant de 508,00 euros HT. Ces lampes sont moins consommatrices d'énergie.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux bâtiments et à la voirie,
Après en avoir délibéré,

- Valide le montant du devis proposé, 2 458.00 euros HT
- Dit que la dépense sera affectée au budget communal 2016
- Charge Monsieur Le Maire de tous les actes comptables liés

FINANCES

VI- Vote du Compte Administratif - Budget Communal 2015 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

La commission finances réunie le 07 mars dernier en présence de ses membres : A. THIVILLIER, H. de la TEYSSONNIERE, J.COLDEFY, L. VIVOT, J. ROUX et V.QUINCY a balayé les comptes proposés ce soir. Pour le réalisé 2015 et les prévisions budgétaire 2016.

- Les dépenses de fonctionnement 2015 sont conformes au budget primitif 2015, ce qui marque le respect d'engagement des dépenses. BP + DM = 1 454 900 €. Le budget est tenu. Les dépenses récurrentes sont de 1 443 400 € (charges générales, honoraires, électricité, maintenance, prestation du restaurant scolaire, charges de personnel...). Budget totalement respecté.
- Ces charges de fonctionnement sont toutefois en augmentation de 5,2% par rapport à 2014 du fait de la hausse des dépenses liées au restaurant scolaire et à l'organisation des TAP. 2015 est une année complète pour ces services municipalisés et pris à part c'est une augmentation de +7.6% sur le personnel non titulaire et +6.4% sur les charges générales. Les autres dépenses sont globalement stables. Il faudra néanmoins surveiller les



consommations d'énergie. Les frais de personnel n'évoluent pas pour les titulaires si ce n'est les avancements de carrière prévus.

- Les intérêts d'emprunts sont à la baisse.
- Côté recettes, celles-ci sont inférieures à ce qui était prévu au BP 2015. Elles sont en retrait de 2% par rapport à 2014. Cette baisse correspondant à une diminution des produits attendus et également de la diminution des dotations de l'Etat. Pour Dommartin le désengagement de l'Etat représente 54 000 euros de baisse pour cette seule année.

L'excédent de fonctionnement courant ressort ainsi pour 2015 à 305 000 €.

- Les dépenses d'investissements 2015 ont concerné essentiellement le parc du Centre pour 975 000 € et la rénovation du restaurant scolaire pour 145 000 €.
- Les recettes d'investissement 2015 perçues sont de 245 000€.

A l'issue de ces opérations, le budget de la commune est excédentaire au 31/12/2015 pour un montant de 1 183 000 €.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations effectuées, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états nécessaires ; il sera demandé aux Conseillers de bien vouloir statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- La comptabilité des valeurs inactives

et déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil. Monsieur MABILLON prend le relais.
Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Mr l'Adjoint aux finances
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- Déclare le compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VII- Taux d'imposition 2016 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Concernant l'année 2016, il est proposé aux Conseillers de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales à l'identique de 2015 soit :

- Taxe d'Habitation : 13.94 %
- Foncier Bâti 16.41 %
- Foncier Non Bâti 34.99 %



Il est rappelé que ces taux n'ont pas évolué depuis 2011.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

- Valide les taux visés à la présente délibération et leurs modalités d'octroi
- Dit que la présente délibération prend effet immédiat
- Charge le Maire de son exécution et annexe le tableau fourni par la DGFP.

VIII-Vote du Budget Primitif Commune 2016 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

La volonté est de stabiliser les dépenses de fonctionnement (1 444 000€) en cherchant toutes les optimisations de dépenses dans un contexte 2016 qui verra de nouveau des baisses des dotations de l'Etat.

Le budget présenté ne prévoit pas de hausse des taux d'impôts locaux 2016. La commission association a apporté de légères modifications sur la liste des subventions allouées aux associations de la commune mais sans en modifier le montant global proposé lors de la commission finances du 07 mars.

Le produit des recettes attendues est stable (1 744 000€). L'association des maires de France met à disposition un outil avec l'ensemble des dotations à percevoir et malheureusement on ne peut que constater une nouvelle baisse de celles-ci.

L'excédent prévisionnel est ainsi maintenu à 300 000€ et constitue un plancher sous lequel il conviendrait de ne pas descendre.

Côté investissements, le montant prévu avec les restes à réaliser s'élève à 3 172 868.18 € (hors opérations d'équilibre du budget). L'année 2016 verra la fin des travaux du parc du Centre et le lancement de la réhabilitation de la ferme du Prost.

L'estimation pour toute la rénovation de la ferme du Prost, le parking et les VRD s'élève à 1 838 000 euros.

Pour financer ces travaux, les recettes sont constituées par le FCTVA qui cette année s'élèvera aux environs de 130 000€, les produits de la taxe d'aménagement, les diverses subventions attendues et la vente des terrains centre et de la ferme du Prost. Nous avons été également éligibles à la DGE pour les travaux d'extension du restaurant scolaire et de la structure enfance.

Le fond de roulement 2016 serait de l'ordre de 1 123 000 euros.

Monsieur Le Maire remercie et félicite Monsieur Alain THIVILLIER pour l'exposé présenté ce soir. Il rappelle :

- le respect des engagements pris ; l'ensemble des investissements présentés correspondent à la totalité des projets prévus dans le mandat.
- Maintien du taux des 3 taxes,
- La nécessité de limiter les augmentations de fonctionnement,
- Le désengagement aveugle de l'Etat qui pénalise fortement les communes, surtout pour l'investissement, et qui dit investissement touché, dit entreprises touchées donc emplois touchés. Toutes les communes sont plus ou moins en difficultés et il est essentiel de modérer les dépenses dès que cela est possible.



Dommartin présente un taux d'endettement très inférieur aux communes de taille comparable.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, une comparaison sera effectuée avec les budgets des communes voisines et de taille comparable

Le Conseil Municipal
Oui l'exposé de Mr Le Maire
Et de Mr l'Adjoint aux Finances
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif 2016 présenté

IX-Vote du Compte Administratif 2015 - Budget Assainissement

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations effectuées, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états nécessaires ; il sera demandé aux Conseillers de bien vouloir statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- La comptabilité des valeurs inactives

et déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil. Monsieur MABILLON prend le relai.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Mr l'Adjoint aux finances
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- Déclare le compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

X-Vote du Budget Primitif Assainissement 2016

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Dans le cadre de la présentation faite lors du Conseil Municipal il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver le Budget Primitif assainissement pour l'année 2016.

Suite à l'intervention de Hervé de la TEYSSONNIERE sur l'avancée des travaux de la station Monsieur Le Maire informe l'assemblée que des études avec la lyonnaise des eaux sont en cours, mais qu'il n'y a pas d'avancée pour le moment.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Mr Le Maire



Mairie de Dommartin

Et de l'Adjoint aux finances
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Approuve le Budget Primitif 2016 d'assainissement

XI-Monsieur Le Maire demande aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour, l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une bulle de vente pour la commercialisation des appartements des Jardins du centre qui va commencer début avril prochain. Elle sera installée derrière l'abri bus. De manière symbolique, Monsieur Le Maire propose aux conseillers de faire payer la somme forfaitaire de 1 000 euros pour cette occupation. La société qui commercialisera pourra dans ce cadre utiliser également le panneau situé contre la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire fait part aux conseillers que la Cour Administrative d'Appel l'a informé du désistement de l'ASEV de ses procédures d'appel à l'encontre du projet des Jardins du Centre.

Monsieur Le Maire déclare : A la fin du mois de février, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a informé la mairie de ce que, finalement, l'Association de Sauvegarde de l'Esprit Village de Dommartin se désistait de ses procédures d'appel à l'encontre du projet de centre-village. La raison donnée serait que l'association aurait obtenu de la part du promoteur une modification des toitures des combles techniques. Cette issue, même si elle permet enfin la réalisation de ce projet d'intérêt communal, est toutefois bien surprenante. En effet, les actions menées par cette Association, qui ont retardé pendant près de 4 ans la réalisation de ce projet, ont mobilisé les services de la Commune et ses finances pour répondre aux multiples arguments développés dans les nombreuses instances engagées.

C'est en 2012 déjà que ce projet a été décidé et c'est déjà en octobre 2014 que le Tribunal Administratif de Lyon rejetait toutes les requêtes de l'Association. Il faut croire que l'Association Sauvegarde de l'Esprit Village s'accommodait finalement du projet, au prix de modifications de toiture de combles techniques !

Tout ça pour ça...pourrait-on dire...On peut également s'interroger sur les motivations profondes qui ont conduit à ces procédures.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Mr Le Maire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

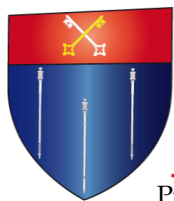
- Valide la somme forfaitaire de 1 000,00 euros au titre de l'occupation du domaine public pour l'installation de cette bulle commerciale
- Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente décision

Informations et questions diverses

La réunion publique avec APPR a eu lieu vendredi 18 mars à la salle polyvalente. Il y avait 80 personnes environs. Les responsables d'opération ont présenté les différentes déviations dans le cadre des travaux de la liaison A6-A89. Le diaporama sera mis en ligne sur le site de la mairie très prochainement.

Dates à retenir :

Samedi 02 avril, matinée verte. Rendez-vous salle grand cours à 8H30. Il est rappelé à chacun de bien vouloir confirmer sa présence afin d'organiser au mieux les équipes.



Mairie de
Dommartin

Prochaine réunion de la commission Ad hoc pour les travaux de la ferme du Prost

Le mardi 10 mai à 19h00 en mairie

Le mardi 07 juin à 19h00 en mairie

Prochains Conseils Municipaux :

ATTENTION, le mardi 17 mai 2016 à 20h30

Le lundi 13 juin 2016 à 20h30

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT

La séance est levée à 22h00

Prochain conseil municipal le mardi 17 mai 2016 à 20h30